



notre
MISSION
Accompagner la recherche et les malades

Notre Challenge : Sauver des vies en combattant le cancer de la prostate - Assurer une qualité de vie aux malades - Financer la découverte de remèdes appropriés

Dans l'actualité



Conférence débat sur le cancer du sein

Grand succès et exposé brillant ; 220 personnes ont assisté à la conférence débat animée par le Pr Carole Mathelin. La participation de nombreux professeurs et chercheurs aura permis de répondre à beaucoup de questions sur les avancées de la recherche et des thérapies.



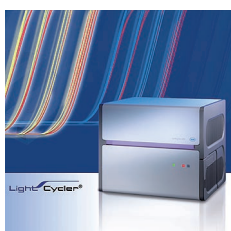
Confort des patients

Fidèles à notre engagement et grâce à vos dons, nous poursuivons notre soutien aux patients en finançant l'acquisition de vecteurs de confort à l'hôpital comme par exemple ce fauteuil médicalisé qui sera mis à la disposition du service d'Hémato Oncologie du Pr Bergerat.



Fresques murales

Nous l'annonçons dans notre « Lien » de septembre 2008 : Nous avons aujourd'hui le plaisir de vous informer que les fresques murales du Service Oncologie de l'Hôpital de Hautepierre dont vous avez une illustration ci-contre sont achevées. Elles seront inaugurées le 18 décembre 2008.



Thermo-cycleur LightCycler® 480

L'objectif principal des recherches menées étant la découverte de nouvelles cibles thérapeutiques pour les cancers de la prostate métastatiques, l'acquisition de cet instrument très performant permettra une analyse très fine de l'expression de gènes impliqués dans la progression métastatique du cancer de la prostate.

Événements et actions à venir

- **Financement d'un Thermo-cycleur**
Le Professeur Jean-Pierre Bergerat et le Dr. Jocelyn Céraline souhaitent acquérir ce nouvel instrument très performant dédié à l'analyse de nouveaux marqueurs potentiellement liés à la progression métastatique du cancer de la prostate.
- **Autos Rétro organisée par l'AVECA**
Après une première participation en 2008, nous serons partenaire du rendez-vous du 19 juillet 2009 à Ohnenheim

En tant que membre, vous êtes conviés à toutes les manifestations d'Alsace contre le Cancer

Faire un don, un leg

Un don est une aide ponctuelle et immédiate sous forme d'argent ou en nature. Il fait l'objet d'un reçu fiscal ouvrant droit à une réduction d'impôt : Une nouvelle loi sur le mécénat a été promulguée le 1er août 2003 (publiée au Journal Officiel du 2 août). Dorénavant, pour les particuliers (et les entreprises à l'impôt sur le revenu) imposés en France, les dons bénéficient d'une réduction d'impôt sur le revenu égale à 66% de leur montant dans la limite de 20% du revenu net imposable (au delà de 20%, l'excédent est reportable sur les 5 années suivantes). Ainsi, si vous donnez 50 euros, votre don ne vous coûtera en réalité que 17 euros.

Un legs est une disposition testamentaire par laquelle le testateur donne à une ou plusieurs personnes tout ou partie de ses biens. Pouvant être rédigé sur papier libre, le testament ne prend effet qu'au décès du donateur et est exempt de droits de mutation. Il peut porter sur tout ou partie de biens immobiliers et/ou mobiliers (valeurs, bijoux et autres). Un testament est un acte écrit par lequel une personne précise ses volontés pour organiser la transmission de son patrimoine après son décès. Un testament doit être enregistré au fichier des dispositions de dernières volontés ; il peut être modifié à tout moment.

Pourquoi faire un testament ? Sans testament les biens d'une personne sont transmis aux héritiers désignés par la loi. Si cette personne n'a pas d'héritiers(s), son patrimoine reviendra automatiquement à l'état. *Demandez conseil à votre notaire.*

Continuez à nous soutenir

2, allée d'Oslo - 67300 Strasbourg Schiltigheim
Tél. : 03 88 62 22 22 - Téléfax : 03 88 62 22 99
email : info@alsacecontrecancer.com
Site Internet : www.alsacecontrecancer.com

L'association a droit à recevoir des legs exonérés de droits de succession. Merci de nous contacter. Nous sommes habilités à vous délivrer un reçu libératoire qui vous permettra de déduire de vos impôts:

- 66 % de la somme versée dans la limite de 20 % du revenu imposable pour un particulier
- 60 % de la somme versée dans la limite de 5 % du chiffre d'affaires pour une entreprise

Vous pouvez demander à être retiré de nos fichiers par simple lettre adressée à notre association.

Je souhaite verser un don pour soutenir la lutte en Alsace contre le cancer :

- de 30 Euros de 60 Euros de 90 Euros
 de 120 Euros de 150 Euros de 180 Euros
 d'un montant de _____ Euros

Merci de faire votre don par chèque, à l'ordre de :

«ATGC - Alsace contre le cancer»

En cas de changement : Mlle Mme M.

Nom _____ Prénom _____

Adresse _____

CP _____ Ville _____

Téléphone _____ Email _____